

Mémoire sur la proposition de la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Nous avons connu au cours des années 3 modes de collecte :

- la collecte par cloches en bordure de rue
inconvenient majeur, pour un recyclage complet, il faut une voiture
- la collecte avec tri en bac de 64l
tel que mentionné dans la présentation du comité, pollution visuelle après la collecte
et surtout encombrement dangereux des rues après la collecte
le tri obligeant à un rangement plus ordonné, ce mode était moins sensible aux envois
peut être lourd selon les matières qu'il contient
- la collecte sans tri avec bac de 64l
les camions ne sont plus adaptés et tout y est lancé pêle-mêle

De ces 3 modes, la collecte avec tri est celle que nous trouvons la plus intéressante. La problématique de lourdeur est facilement résolue en utilisant 2 bacs 45l. Le problème d'encombrement des rues peut être résolu par l'éducation des personnes qui font la collecte. Pour ce qui est de la pollution visuelle, elle n'est que temporaire le jour de collecte.

Quant aux bacs roulants, y voyant une problématique d'encombrement importante, nous avons fait un tour du quartier pour identifier où ce bac pourrait être situé. Nous en venons à la conclusion que l'utilisation de ces bacs entraînera certainement une pollution visuelle permanente.

En effet, certains logements (unifamilial-duplex-triplex) n'ont pas l'espace nécessaire pour ce bac, n'ayant pas d'allée de voiture et seulement une petite allée menant à leur porte d'entrée. Ils devront laisser ce bac en bordure du trottoir de la ville probablement sur un coin de leur terrain. D'autres ont une allée courte et devront donc laisser leur bac bien en vue.

Le comité présente comme avantage : pas de limite de poids. Il peut s'agir ici d'un avantage pour le collecteur mais qu'en est-il du citoyen? Certains logements ont une «pente de garage» assez abrupte qu'il sera impossible de tirer un bac plein vers le haut si la personne n'est pas forte. Je pense ici aux femmes et personnes âgées qui sont nombreuses à être propriétaires d'un logement unifamilial.

Pour ce qui est des coûts, le comparatif présenté par le comité semble tenir compte d'un tri à l'usine dans tous les cas. En coûte-t-il vraiment plus cher de trier à la source (le citoyen)? Oui il faut éduquer mais ça peut être rentable. Même si les camions qui circulent actuellement dans nos rues ramassent pêle-mêle, les citoyens qui ont pris l'habitude de trier le font toujours.

En conclusion, si le bac roulant devient la norme, la ville et ses arrondissements devront accepter que les bacs soient laissés en permanence bien en vue près des trottoirs, ce qui est déjà le cas près des immeubles à plusieurs logements.

Notre environnement en sera peut-être plus propre mais certainement pas plus agréable à regarder. Nous espérons aussi que la couleur du bac sera agréable à l'œil.

Jocelyne Langevin, citoyenne
11 805 rue Dépatie
Montréal (arrondissement Cartierville)